

20.05.2014

## **Un premier pas vers l'adoption d'un dispositif de réutilisation sociale des biens confisqués en France.**

Un premier pas vient d'être franchi avec l'engagement pris par Valérie Fourneyron, secrétaire d'état en charge de l'économie sociale et solidaire, au cours de la discussion par l'assemblée nationale française du projet de loi «Economie sociale et solidaire».

Afin de se donner du temps pour mesurer l'impact et préciser le cadre d'un tel dispositif de réutilisation sociale des biens confisqués, le rapporteur, Yves Blein, a souhaité approfondir la réflexion et lui trouver les prolongements adéquats tandis que Valérie Fourneyron a proposé de reprendre l'examen de telles mesures dans le cadre d'une loi de finances. Ceci en échange du retrait par le député Jean-René Marsac, président de l'intergroupe "Economie Sociale et Solidaire" (ESS) de l'assemblée nationale, de l'amendement qu'il avait présenté dans ce sens.

L'objectif initial fixé, notamment avec la conférence des entreprises et groupements de l'économie sociale (CEGES), est atteint. Il s'agissait de faire reconnaître l'intérêt d'un tel dispositif, d'obtenir une prise en compte officielle du sujet par la représentation nationale et le gouvernement. C'est désormais chose faite avec même un accord pour poursuivre la démarche et lui trouver un cadre adéquat.

Le texte de l'amendement se bornait à énoncer un principe. Un travail important reste donc à faire dans les mois qui viennent pour permettre la mise en place d'un dispositif opérationnel qui puisse être adopté par le parlement dans un délai raisonnable.

Comme l'a rappelé Jean-René Marsac en conclusion : "Il s'agit là d'une innovation qui a besoin de franchir plusieurs étapes. La première l'a été ce soir et je souhaite que les autres suivent ."

*Pour plus d'informations, contactez Marcel Hipszman ([hipszman.marcel@wanadoo.fr](mailto:hipszman.marcel@wanadoo.fr))*